

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mil quinze, le vingt janvier**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, M. Pierre-Michel BON-GLORO, Mme Sylvie GUERIN, M. Benoit LETELLIER, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Olivier FRIMOUT, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Isabelle LELOUP, Mme Aurélie LE BARZIC, M. Joël BARBIER, Mme Sylvie DUMONT.

Étaient absents excusés : Mme Betty GODIN, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER.

Étaient absents non excusés : Mme Yvelise BOUVIER.

Procurations : Mme Betty GODIN en faveur de Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Thierry ENOUF en faveur de M. Frédéric DRAPIER, M. Philippe GASNIER en faveur de Mme Sylvie DUMONT.

Secrétaire : M. Olivier FRIMOUT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur FRIMOUT Olivier désigné pour remplir cette fonction.

### **MINUTE DE SILENCE**

Madame le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes de ces dernières semaines et rappelle l'attachement des membres du conseil municipal aux valeurs républicaines.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2015**

Madame le maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2014 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le compte-rendu du 9 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité

# **RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

## **COMMISSION ENSEIGNEMENT- CIMETIERE**

### **Enseignement**

Monsieur MALAQUIN présente diverses informations

- Création d'un espace sécurisé rue Virgile CHALLE pour les poubelles
- Réparation de la fuite du lave-vaisselle
- Matérialisation au sol des limites de la cour d'école pour sécuriser l'espace de surveillance

### **Cimetière**

Monsieur MALAQUIN précise que les caveaux "urne" ont été mis en place et qu'ils vont être prochainement finalisés.

---

## **INFORMATION – COMMUNICATION**

Monsieur METAIRIE précise que le bulletin « St Martin et vous . . . » a été distribué début janvier et que celui-ci avait pris un peu de retard. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé à la distribution du bulletin et tous ceux qui dans la commission ont participé aux travaux de relecture. Monsieur METAIRIE indique que ce numéro 2 a rassemblé 11 partenaires.

---

## **GESTION DES PERSONNELS**

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-001 : Proposition de renouvellement du contrat d'Agent Administratif**

Un agent est en arrêt de travail depuis un certain temps et il serait nécessaire de renouveler le contrat de l'agent administratif pour pallier à la surcharge de travail.

Après une période de remplacement géré par le centre de gestion depuis le 2 juillet 2014, le Conseil Municipal, en séance du 9 septembre, a validé à la majorité un premier contrat de 3 mois pour cet agent suppléant (31 octobre 2014 au 30 janvier 2015). Il est proposé au conseil municipal de renouveler le contrat pour une nouvelle période de 3 mois allant du 31 janvier 2015 au 30 avril 2015 inclus.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de renouveler ce contrat jusqu'au 30 Avril 2015.**

**Il autorise Madame le Maire à le signer.**

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-002 : Modification du régime indemnitaire**

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2014, il avait été décidé d'attribuer provisoirement le coefficient 8 à l'agent administratif afin de régulariser le versement de l'IAT et de le réviser en cas de renouvellement de contrat. Comme cela a été convenu il est donc proposé au conseil municipal de modifier ce coefficient pour le prochain contrat de l'agent administratif et de le porter à 3.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le conseil décide à l'unanimité de modifier le régime de l'IAT pour l'agent administratif non titulaire.**

## **FINANCES LOCALES**

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-003 : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement**

Madame le Maire rappelle des dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (lecture et diaporama) et précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : **405 927 €**  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissements suivantes à hauteur de **7 607,41 €** (1,87 % de 405 927) :

- Raccordement ERDF pour l'alimentation de la construction située route d'Harcourt = 1 448.17 € (devis ERDF) (article 21534)
- Pose du coffret de branchement = 1 359.24 € (devis ICF) (article 21534);
- Caveaux "urne" = 4 800 € (article 2128)

Total de crédits d'investissement nécessaires = 7 607,41 €

Votants : 22 dont 3 pouvoirs  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus**

---

## **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT**

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-004 : Syndicat d'Assainissement - Transfert de la compétence de contrôle du SPANC**

Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier : le 12 septembre 2013, la Préfecture (DDTM) avait sollicité la Municipalité en rappelant l'obligation de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau imposait aux communes d'assurer leurs missions en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31 décembre 2005. Les lois de décembre 2006 et juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle) ont précisé les missions et fixé les objectifs calendaires en rappelant les obligations des communes concernant les installations existantes et les installations neuves ou réhabilitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dans sa séance du 19 mai 2014 avait décidé que le syndicat d'assainissement SIAVALOR prenne la compétence SPANC et qu'un cahier des charges serait défini en collaboration avec la commune de May sur Orne. Le conseil municipal avait anticipé sur la décision du syndicat qui devait, pour la bonne forme, se prononcer sur la création de cette compétence avant la délibération de la commune de Saint Martin de Fontenay.

Lors de la séance du 4 décembre 2014, l'assemblée délibérante du syndicat d'assainissement a délibéré à l'unanimité pour la création de la compétence de contrôle du SPANC. Nous devons à présent prendre une délibération pour décider le transfert de la compétence de contrôle du SPANC au syndicat SIAVALOR.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le transfert de la compétence du contrôle des assainissements non collectif au SIA de Saint Martin de Fontenay et May sur Orne.**

## **SYNDICAT ROUTIER**

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-005 : Syndicat Routier : Validation des priorités sur les 3 ans pour la commune**

Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le syndicat routier a établi un avenant pour la réalisation d'un pré-chiffrage du programme de travaux 2015-2016-2017 en collaboration avec le cabinet AMENAGEO. Concernant la commune de Saint Martin de Fontenay, le montant estimatif est de 500 153.50 €. Chaque commune est invitée à délibérer pour valider le programme et les ordres de priorité.

Pour Saint Martin de Fontenay, le syndicat a retenu les travaux suivants :

- (1) RD 562a - parking + plateau devant la pharmacie
- (1) RD 89 – aménagement de 3 plateaux (rue de Biganos)
- (1) Rue de la Coile (parking)
- (1) Rue du Châtel (trottoirs et tapis)
- (1) Chemin de lfs (tapis)
- (2) RD 562a Aménagement place des commerces
- (2) Place des Fontaines (aménagement)
- (2) Sente aux moines (éclairage public)
- (3) Rue du Clos de Beaune (trottoirs)
- (3) Rue du Puits Saint André
- (3) Rue Sainte Barbe
- (2) Rue Paul Mathieu
- (2) Rue du Révérend Père Jules
- (2) Rue de Verrières
- (1) Chemin sous les carrières.

*(1) 2015 ; (2) 2016 ; (3) 2017*

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les priorités telles qu'elles ont été proposées sur les trois ans à venir pour la commune.**

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-006 : Syndicat Routier : Mode de financement des travaux à réaliser sur les 3 ans**

Il est proposé à la commune de Saint Martin de Fontenay de délibérer sur le mode de financement des travaux du syndicat routier à réaliser de 2015 à 2017 :

- Soit par autofinancement : totalement ou partiellement
- Soit par recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'avoir recours à un emprunt pour financer les travaux routiers programmés.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

## INFORMATIONS DIVERSES

- Convocation de la Commission Communale des Impôts Directs de Saint Martin de Fontenay : jeudi 29 janvier 2015 à 14 h 30 avec les nouveaux membres (cf. CM du 09.12.2014)
- Chorale « la Campanella » : assemblée générale du 05.01.2015
- Comité des fêtes « La Martifontaine » : assemblée générale du 08.01.2015
- Comité de Jumelage Saint Martin/Biganos : assemblée générale du 16.01.2015
- Comité de jumelage franco-allemand : assemblée générale prévue le 30.01.2015
- Agenda électoral : Pour mémoire, élections départementales les 22 et 29 mars

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.*

---